



RAPPORT

CCE 2021-2101

**Suivi du secteur de la distribution
pendant la crise du coronavirus
Juin 2021**

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB





Rapport

Suivi du secteur de la distribution pendant la crise du coronavirus

Juin 2021

Personnes de contact

Lieselot Smet

lieselot.smet@ccecrb.fgov.be

Emmanuel Karel de Bethune

embe@ccecrb.fgov.be

Suivi du secteur de la distribution pendant la crise du coronavirus

La BNB et la FEB coordonnent une enquête hebdomadaire réalisée en collaboration avec les différentes fédérations d'entreprises et d'indépendants (en particulier BECI, UNIZO, UWE et VOKA). L'objectif est d'observer l'incidence de la crise du coronavirus, semaine après semaine, sur l'activité économique en Belgique ainsi que sur la santé financière et les décisions des entreprises belges. Le secrétariat du CCE utilise ces données pour analyser des secteurs spécifiques, en l'occurrence dans le présent rapport, le secteur de la distribution et les secteurs approvisionnés par celui-ci.

Forte baisse du chiffre d'affaires dans le commerce de détail non alimentaire

De manière générale, les entreprises interrogées soulignent encore une forte baisse de leurs ventes par rapport à la période antérieure à la crise. En tenant compte de la taille des entreprises et de la part des secteurs dans la valeur ajoutée belge, la baisse du chiffre d'affaires dont il est fait état est, en Belgique et par comparaison à l'avant-crise, de 10% au 25 mai, c'est-à-dire un résultat approximativement similaire à ceux des deux enquêtes précédentes, à savoir -10% le 20 avril et -9% le 16 mars. La perte totale de chiffre d'affaires subie par l'économie belge du fait de la crise du coronavirus ne s'est pas amenuisée en mai. L'impact négatif de la crise du coronavirus se prolonge encore dans les perspectives du chiffre d'affaires alors que d'autres indicateurs, tels que les prévisions d'emploi, affichent une amélioration.

Tableau 1 : Impact de la crise du coronavirus sur le chiffre d'affaires des secteurs qui ont une commission permanente au CCE (en %, 22 septembre 2020 - 25 mai 2021, sur base hebdomadaire)

Revenue impact by industry	22-Sep	20-Oct	10-Nov	08-Dec	12-Jan	09-Feb	16-Mar	20-Apr	25-May
Accommodation and food service activities	-39	-65	-66	-78	-70	-69	-78	-67	-68
Construction	-9	-9	-9	-7	-10	-7	-5	-5	-4
Information and Communication	-21	-8	-13	-4	-8	-5	-4	-4	-6
Manufacture of food products	-9	-11	-12	-9	-18	-12	-9	-16	-7
Manufacture of furniture	-19	-1	-7	-3	-2	-9	-2	-2	-5
Manufacture of pharmaceutical and chemical products	-10	-11	-8	-10	-5	-1	-6	-3	-4
Manufacture of textiles, wearing apparel and shoes	-4	-7	-19	-10	-12	-12	-10	-10	-7
Manufacture of wood and paper products, and printing	-6	-15	-14	-10	-4	-18	-16	-12	-12
Retail sales (food)	-11	-1	-9	1	-1	-1	3	1	-2
Retail sales (non-food)	-16	-19	-51	-24	-7	-7	-16	-23	-21
Wholesale	-8	-15	-19	-15	-9	-6	-3	-2	-6
Belgium	-14	-14	-17	-14	-12	-10	-9	-10	-10

Sources : BECI, Boerenbond, SNI, UNIZO, UWE, FEB, VOKA, BNB

Les secteurs étudiés présentent des différences importantes. Certains secteurs sont cependant moins touchés en termes de chiffre d'affaires que l'économie belge considérée dans son ensemble. Le commerce de détail en alimentation (-2%) et le commerce de gros (+6%) sont relativement moins atteints mais enregistrent un recul par rapport à l'enquête précédente tandis que l'horeca (+68%) et le commerce de détail non alimentaire (-21%) subissent durant la semaine du 25 mai les baisses les plus marquées. Le commerce de détail non alimentaire assiste, depuis l'enquête du 9 février, à une augmentation progressive de sa perte de chiffre d'affaires. La semaine du 25 mai inaugure certes la fin de cette tendance mais la perte de chiffre d'affaires reste néanmoins substantielle. Les soldes d'été s'annoncent. On ne sait cependant pas encore si la période des soldes sera à même de réduire davantage la perte de chiffre d'affaires. Il est encore un autre secteur où la baisse du chiffre d'affaires est plus prononcée que la moyenne durant la semaine du 25 mai, à savoir le secteur du bois, du papier et du graphisme.

Le chiffre d'affaires du commerce de gros connaît une évolution fluctuante durant les dernières semaines observées. Le commerce de gros est, en tant que maillon intermédiaire de la chaîne de valeur, également dépendant de la demande de produits finaux. Les commerces de gros qui fournissent par exemple essentiellement le commerce de détail non alimentaire ou l'horeca sont fortement touchés par la crise du coronavirus. En outre, le commerce de gros est confronté dans une large mesure à des problèmes d'approvisionnement susceptibles de comprimer le chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires du commerce de détail alimentaire est affecté moins durement car la consommation de produits alimentaires de base est peu élastique à court terme. Pourtant, nous constatons dans ce secteur une légère baisse de chiffre d'affaires par comparaison au niveau de départ donné par l'enquête du 30 mars. Il est possible que l'horeca, porté par l'ouverture des terrasses le 8 mai, ait attiré à lui une partie de la demande. On escompte que cette tendance se maintiendra en juin, lorsque la réouverture complète de l'horeca sera acquise. Par ailleurs, la propension à faire des provisions engendrées par les confinements s'est infléchie peu à peu et les consommateurs ont adapté leur comportement d'achat. Une partie de leur budget alimentaire s'est réorientée car elle n'a plus été consacrée à des produits vendus en supermarché comme les repas tout préparés mais bien à des colis repas livrés à domicile. Les télétravailleurs ne devant pas se rendre sur leur lieu de travail, ils consacrent le temps qui s'est ainsi libéré, entre autres, à la préparation de repas frais.

Parmi tous les secteurs représentés au sein du CCE, l'horeca est le secteur qui a été le plus touché par la crise du coronavirus. De tous les secteurs de l'économie belge, seuls l'aviation, les agences de voyage et le transport de personnes ont enregistré un recul plus sévère. Lorsque l'horeca peine à se surnager, les fournisseurs et tous les acteurs de la chaîne de valeur en ressentent indirectement les conséquences économiques néfastes. Les dégâts économiques totaux sont donc un multiple de la perte directe de chiffre d'affaires dans l'horeca proprement dit. La politique menée devra réserver une attention spécifique au secteur de l'horeca et à toutes les entreprises qui y sont étroitement liées afin d'offrir à ces secteurs une voie d'issue à la crise et de leur éviter une vague de faillites.

Ces chiffres soulèvent dès lors la question de savoir comment prendre des mesures de politique qui soient à la fois transparentes et simples et constituent des instruments efficaces et sur mesure permettant aux entreprises en difficulté de sortir de cette crise.

La faiblesse de la demande et les problèmes d'approvisionnement sont les principales entraves à la relance économique

La raison la plus souvent avancée par les entreprises interrogées en ce qui concerne les entraves au redressement de leur chiffre d'affaires est la faiblesse de la demande (42%) ; cette assertion est valable dans la plupart des branches d'activité. Les autres raisons mentionnées sont grandement propres à la branche d'activité dont l'entreprise fait partie. Les difficultés d'application des règles de la distanciation sociale ont en premier lieu des répercussions sur l'horeca, suivi du commerce de détail non alimentaire. Une partie des entreprises interrogées se disent aussi confrontées à des problèmes d'approvisionnement. Parmi les entreprises interrogées qui dépendent de livraisons (environ deux sur trois), la moitié déclare que les livraisons sont perturbées modérément ou fortement. Les secteurs relativement les plus touchés sur le plan de l'approvisionnement sont l'industrie du meuble, la construction, le commerce de gros et le commerce de détail non alimentaire. 65% des commerçants de gros et presque la moitié (49,5%) des commerçants de détail non alimentaire interrogés qui sont dépendants de livraisons rencontrent des problèmes de livraison qu'ils qualifient de modérés à profonds. Dans le commerce de détail alimentaire également, les problèmes de livraison constituent la troisième raison, par ordre d'importance, de la baisse de chiffre d'affaires. La principale cause des problèmes de livraison réside dans une pénurie au niveau du fournisseur même si les problèmes de transport constituent aussi un obstacle notable. La moitié des commerces de gros confrontés à des problèmes de livraison les attribuent au transport.

Dans le secteur de la distribution, la faiblesse de la demande constitue la principale entrave au retour au niveau de chiffre d'affaires d'avant la crise. Presque la moitié (48%) des commerces de gros interrogés et environ 60% des commerces de détail non alimentaires sondés considèrent que l'absence de relance économique découle de la mollesse de demande. Dans le commerce de détail alimentaire, 37% des entreprises se déclarent bridées par l'état de la demande.

Tableau 2 : Raisons citées de la baisse du chiffre d'affaires – semaine du 25 mai

Survey 25 May	Social Distancing	Prohibited	Staff shortage	Supply chain problems	Lack of demand	Liquidity problems	Other	Not Applicable
Accommodation and food service activities	18	73	1	1	24	5	10	7
Construction	8	5	13	30	24	5	7	47
Information and Communication	3	7	4	10	48	7	12	39
Manufacture of food products	5	8	5	11	49	3	10	26
Manufacture of furniture	9	13	4	35	61	17	9	26
Manufacture of pharmaceutical and chemical products	4	4	4	19	33	2	0	58
Manufacture of textiles, wearing apparel and shoes	5	8	0	18	65	3	8	18
Manufacture of wood and paper products, and printing	2	9	2	15	69	2	6	26
Retail sales (food)	8	15	2	14	37	6	14	45
Retail sales (non-food)	14	13	2	20	59	5	16	20
Wholesale	3	8	3	24	48	3	17	29
Belgium	8	12	5	14	42	4	11	36

Sources : BECI, Boerenbond, SNI, UNIZO, UWE, FEB, VOKA, BNB

Impact négatif considérable sur le niveau d'investissement attendu en 2021 dans l'ensemble du secteur de la distribution

Pour avoir une meilleure idée de l'activité économique prévue dans les secteurs, il est également demandé aux entreprises de décrire l'impact qu'elles escomptent au niveau de leurs plans d'investissement. L'impact de la crise sur les investissements des entreprises est négatif dans tous les secteurs que nous avons examinés.

Tableau 3 : Impact attendu sur les plans d'investissement en 2021 (en %)

Impact on "investment in 2021"	22-Sep	20-Oct	10-Nov	08-Dec	12-Jan	09-Feb	16-Mar	20-Apr	25-May
Accommodation and food service activities	-38	-38	-40	-41	-48	-46	-46	-49	-45
Construction	-17	-17	-17	-18	-15	-17	-13	-13	-14
Information and communication	-12	-16	-19	-18	-16	-18	-20	-15	-20
Manufacture of food products	-18	-20	-19	-19	-22	-22	-17	-18	-22
Manufacture of furniture	-8	-29	-23	-9	-18	-14	-17	-10	-16
Manufacture of pharmaceutical and chemical products	-11	-14	-12	-12	-13	-7	-18	-10	-5
Manufacture of textiles, wearing apparel and shoes	-34	-20	-43	-27	-28	-28	-33	-20	-19
Manufacture of wood and paper products, and printing	-28	-31	-28	-19	-22	-20	-31	-32	-37
Retail sales (food)	-15	-18	-18	-22	-16	-23	-11	-18	-18
Retail sales (non-food)	-23	-23	-31	-27	-28	-22	-25	-28	-24
Wholesale	-17	-21	-21	-15	-17	-23	-20	-21	-19
Belgium	-18	-19	-22	-19	-19	-20	-18	-19	-19

Sources : BECI, Boerenbond, SNI, UNIZO, UWE, FEB, VOKA, BNB

Pour l'ensemble de l'économie belge, la baisse des investissements moyens escomptée en 2021 se chiffrait à -19% au 25 mai. Les secteurs CCE les plus durement atteints sont l'horeca (-45%) et le secteur du bois, du papier et du graphisme (-37%). Le commerce de détail non alimentaire escompte lui aussi une baisse marquée de ses investissements, et ce à raison de 24%. Le commerce de gros et le commerce de détail alimentaire diminuent leurs plans d'investissement respectivement de 19 et 18%.

Les décisions d'investissement en 2021 sont fortement influencées par la modification des processus de travail (l'augmentation du télétravail), ce qui a réduit les besoins en bureaux et en équipements de bureau. Ce facteur a cependant peu de répercussions sur les décisions d'investissement dans le secteur de la distribution.

Le commerce de détail non alimentaire escompte une contraction en termes de personnel en 2021

L'enquête mensuelle sonde également les entreprises au sujet de leurs prévisions quant à l'évolution du nombre de travailleurs pendant les années de crise (différence entre la fin et le début de l'année).

Tableau 4 : Variation escomptée des effectifs du personnel en 2021

Expected change in staff size in 2021	20-Oct	10-Nov	08-Dec	12-Jan	09-Feb	16-Mar	20-Apr	25-May
Accommodation and food service activities	-10	-13	-10	-9	-6	-11	-14	-13
Construction	0	0	1	2	3	3	4	5
Information and communication	2	-3	2	1	-4	5	3	1
Manufacture of food products	1	0	1	3	4	4	1	6
Manufacture of furniture	0	4	1	6	7	1	4	5
Manufacture of pharmaceutical and chemical products	-1	2	0	1	2	2	3	3
Manufacture of textiles, wearing apparel and shoes	1	2	-1	1	3	-2	1	1
Manufacture of wood and paper products, and printing	-2	-1	-1	3	-1	-4	-2	-3
Retail sales (food)	-1	-7	0	-1	0	0	-1	0
Retail sales (non-food)	-2	-5	-1	-2	-2	-2	-4	-3
Wholesale	-1	-1	0	3	1	1	-2	4
Belgium	-0,6	-2,4	-0,9	-0,1	0,8	0,5	-0,2	0,9

Sources : BECI, Boerenbond, SNI, UNIZO, UWE, FEB, VOKA, BNB

Là encore, il existe de grandes différences entre les secteurs. Nous remarquons que les entreprises de la plupart des secteurs s'attendent en moyenne à une stabilisation voire à une légère augmentation de leurs effectifs en 2021. Certaines entreprises, comme celles de l'horeca (-13%), du commerce de détail non alimentaire (-3%) et du secteur du bois, du papier et du graphisme (-3%), escomptent toutefois encore, au niveau sectoriel, une compression des effectifs du personnel.

Le nombre de chômeurs temporaires a continué à diminuer dans le secteur de la distribution et le commerce de gros fait largement appel au télétravail

Le chômage temporaire a poursuivi sa baisse par comparaison au précédent rapport ([CCE 2021-1376](#)) ; c'est ainsi qu'un travailleur sur 20 est actuellement encore en chômage temporaire au niveau de l'ensemble de l'économie alors que la proportion était d'un sur trois durant la semaine du 9 juin 2020. L'horeca se rabat le plus sur le chômage temporaire, la part de celui-ci étant de 43%.

Tableau 5 : Situation des travailleurs au regard de l'emploi pendant la semaine du 25 mai

Survey 25 May	temporarily unemployed	telework	telework & workplace	at workplace	sick leave	on leave
Accommodation and food service activities	43	1	0	52	4	0
Construction	1	10	19	66	3	1
Information and Communication	1	67	12	18	1	1
Manufacture of food products	3	5	10	74	5	2
Manufacture of furniture	6	6	13	71	3	0
Manufacture of pharmaceutical and chemical products	0	18	20	54	3	4
Manufacture of textiles, wearing apparel and shoes	2	53	17	25	0	2
Manufacture of wood and paper products, and printing	9	8	5	66	4	8
Retail sales (food)	3	0	0	95	1	0
Retail sales (non-food)	5	4	5	83	2	1
Wholesale	3	34	12	49	1	1
Belgium	5	27	19	46	2	2

Sources : BECI, Boerenbond, SNI, UNIZO, UWE, FEB, VOKA, BNB

Les mesures liées au coronavirus et l'obligation de pratiquer le télétravail maintiennent la part du télétravail à temps plein à un niveau analogue à celui qui prévalait pendant ces derniers mois ; cette part était de 27% durant la semaine du 25 mai. On escompte que cette situation, associée aux assouplissements annoncés en matière de télétravail, évoluera progressivement vers une combinaison du travail sur place et à domicile. Au sein du secteur de la distribution, le commerce de gros laisse une part relativement grande (34%) de ses travailleurs faire du télétravail à temps plein tandis que le commerce de détail non alimentaire n'a recours au télétravail à temps plein qu'à raison de 4% de son personnel et que le commerce de détail alimentaire n'en fait pas usage. Dans ces sous-secteurs, une part des travailleurs supérieure à la moyenne est occupée sur place : 95% dans le commerce de détail alimentaire et 83% dans le commerce de détail non alimentaire. L'explication de cette situation réside possiblement dans le fait que ces deux sous-secteurs ne se prêtent pas ou se prêtent moins bien au télétravail que le commerce de gros.

Le chômage temporaire est un instrument efficace permettant de faire face aux périodes transitoires d'activité économique moindre et de prévenir les licenciements. Cet instrument a en effet permis à de nombreux secteurs et à leurs travailleurs d'échapper à un drame économique. Par comparaison à l'enquête antérieure (20 avril), le nombre de chômeurs temporaires, tel qu'il a été enregistré pendant la semaine du 25 mai, diminue dans tous les sous-secteurs de la distribution. Dans le commerce de détail non alimentaire, la part du chômage temporaire est de 5% tandis qu'elle se chiffre à 3% tant dans le commerce de gros que dans le commerce de détail alimentaire. Considérée sur une période plus longue, l'évolution du chômage temporaire dans le secteur de la distribution et en particulier dans le commerce de détail présente un tracé fluctuant. On peut en déduire que la situation ne s'est pas encore normalisée. En outre, le secteur se heurte de plus en plus à des problèmes d'approvisionnement, ce qui, à terme, peut mettre en danger la continuité des activités économiques. On ne peut dès lors être certain que le chômage temporaire continuera à évoluer selon une courbe baissière.

Dans ce contexte, les autorités publiques devront prendre garde à ne pas démanteler trop vite les systèmes flexibles de chômage économique temporaire, et ce également dans le secteur de la distribution dont la contribution à l'emploi est importante puisqu'elle représente plus de 12% de celui-ci en Belgique.

Risque perçu de faillite relativement élevé dans le commerce de détail non alimentaire

Environ un quart des entreprises font état de problèmes de liquidité, ce qui correspond approximativement à un statu quo par comparaison aux enquêtes des 20 avril et 16 mars. 16% des entreprises interrogées indiquent cependant qu'elles ne disposent de liquidités suffisantes que pour trois mois au maximum. Dans le commerce de détail non alimentaire, la part des entreprises interrogées confrontées à cette situation atteint même 23%.

L'enquête d'avril a aussi sondé la perception du risque de faillite, lequel est légèrement en hausse par rapport à l'enquête du 16 mars.

Tableau 6 : Pourcentage des répondants estimant qu'une faillite est probable ou fort probable

	22-Sep	20-Oct	10-Nov	08-Dec	12-Jan	09-Feb	16-Mar	20-Apr
Accommodation and food service activities	15	27	29	30	29	33	23	26
Construction	2	5	9	10	7	6	5	5
Information and communication	3	9	12	9	8	3	10	8
Manufacture of food products	1	7	11	4	8	4	6	6
Manufacture of furniture	0	3	2	17	9	4	0	0
Manufacture of pharmaceutical and chemical products	3	3	4	0	3	4	8	3
Manufacture of textiles, wearing apparel and shoes	2	7	11	8	3	3	7	5
Manufacture of wood and paper products, and printing	0	7	5	7	5	0	12	9
Retail sales (food)	3	11	9	13	7	8	12	6
Retail sales (non-food)	5	10	17	14	13	10	11	12
Wholesale	4	1	9	7	8	8	3	4
Belgium	4	8	12	10	9	7	7	8

Source : BNB (chiffres provisoires)

Nous constatons que, parmi les secteurs que nous avons étudiés, ceux où les pertes de chiffre d'affaires sont les plus marquées (notamment l'horeca, le commerce de détail non alimentaire et le secteur du bois, du papier et du graphisme) sont aussi ceux où les entreprises encourent le plus grand risque de faillite. Dans le commerce de détail non alimentaire, 12% des chefs d'entreprise interrogés indiquent qu'une faillite est probable ou très probable. Les parts correspondantes dans le commerce de gros et dans le commerce de détail alimentaire se chiffrent respectivement à 4% et à 6%. On peut donc observer d'importants écarts entre les branches d'activité.

Le fait que les préoccupations à cet égard dans les entreprises soient ramenées à 5,6 sur une échelle de 10 est un signal positif pour l'économie belge. Il s'agit du niveau le plus faible depuis le début de la crise. Selon les perspectives économiques du Bureau fédéral du plan (BFP) 2021-2026 du 24 juin 2021, la reprise économique amorcée au premier trimestre de 2021 devrait s'affermir au printemps et en été, à mesure que l'économie rouvre ses portes. Les progrès de la campagne de vaccination permettent l'assouplissement accru des mesures liées à la pandémie de coronavirus. Au début de 2022, le PIB égalerait le niveau d'avant la crise et dans le courant de cette même année, l'économie devrait se normaliser progressivement. Pour 2021 et 2022, le BFP table sur une croissance économique respective de 5,5% et 2,9%. Durant les années ultérieures (2023-2026), la croissance économique retombera graduellement pour se chiffrer à 1,2% en 2026. La BNB prévoit elle aussi une croissance économique de 5,5% en 2021. Toujours selon elle, l'économie belge s'accroîtrait de 3,3% en 2022. Le chômage n'augmenterait quant à lui pratiquement pas et la majorité des chômeurs temporaires pourraient reprendre le travail après la levée des mesures corona.

Un certain nombre de facteurs de risque apparaissent cependant au travers de l'enquête ERMG ; ils pourraient représenter un frein à la relance économique. Tous les secteurs sont confrontés à une demande déficiente. En outre, les entreprises éprouvent des difficultés à trouver le personnel adéquat. 65% des entreprises interrogées souhaitant procéder à des engagements, rencontrent des problèmes sur ce plan. Cette problématique ressort encore davantage dans le commerce de détail alimentaire

(78%). Parmi les commerçants de gros et détaillants du secteur non alimentaire qui ont été interrogés et qui souhaitent engager des travailleurs, respectivement 57% et 38% d'entre eux ont du mal à recruter le personnel recherché.

Par ailleurs, il sera aussi nécessaire de suivre de près plusieurs facteurs de risque du côté de l'offre. Nous pensons dans ce contexte aux problèmes d'approvisionnement qui perturbent dans une large mesure les activités du secteur de la distribution et en particulier du commerce de gros et du commerce de détail non alimentaire. Nombre d'entreprises sont confrontées à la hausse du coût des intrants. L'augmentation se manifeste le plus dans les secteurs qui ont affaire à des problèmes d'approvisionnement. On peut donc déceler un lien clair entre les deux indicateurs. Dans le secteur de la distribution, le commerce de gros est le plus touché par l'augmentation des coûts de production qui y est de 11% en moyenne. Cette augmentation est légèrement supérieure à la hausse moyenne des prix (+10%) des frais de production de tous les secteurs de l'économie belge. Le commerce de détail non alimentaire et l'alimentation assistent à une hausse des frais de production se chiffrant respectivement à 5% et 4%.